

Que serait l'éducation sans les associations ?

« J'ai besoin des associations complémentaires de l'école » (Xavier Darcos*)

« Alors, pourquoi les mettre en danger, Monsieur le ministre ? »

À quoi servent les associations éducatives complémentaires de l'école ?

Les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (AECEP)**, agréées par le ministère de l'Éducation nationale, sont engagées dans plusieurs types d'activités éducatives : accompagnement scolaire, formation des délégués d'élèves, éducation à la citoyenneté, ateliers de pratiques artistiques, activités sportives, encadrement de jeunes, coopératives scolaires, classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs, initiation à l'environnement, éducation au développement durable, centres de loisirs et de vacances d'enfants et d'adolescents, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, accompagnement et accueil de personnes handicapées, etc.

Elles bénéficient à des millions d'enfants et de jeunes et s'inscrivent dans les apprentissages éducatifs et scolaires nécessaires à chacun d'entre eux.

Où peut-on les rencontrer ?

Aujourd'hui encore, les associations œuvrent, sur tous les territoires, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du développement et du rayonnement de l'École publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des acteurs à part entière.

Depuis combien de temps existent-elles ?

La plus ancienne, la Ligue de l'enseignement, a été créée en 1866 par Jean Macé, partisan de l'école gratuite, obligatoire et laïque. Les autres associations ont été créées ensuite, en particulier au début du XX^e siècle, jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Elles développent leurs actions sur la valeur émancipatrice de l'éducation et de la connaissance, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elles s'adressent au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient, par les savoirs académiques, mais aussi par les activités techniques, sportives et ludiques.

Font-elles un travail utile ?

Lors d'un déplacement dans un centre de vacances à Batz-sur-Mer le 24 juillet dernier, le Président de la République reconnaissait « l'importance du mouvement associatif », « le travail remarquable accompli », en particulier « à l'attention d'enfants qui n'auraient pas de vacances » sans le travail des associations et qui n'auraient pas « la chance de se découvrir eux-mêmes, de découvrir et de comprendre les autres, de s'insérer ». Nicolas Sarkozy affirmait également lors de ce déplacement que, quel que soit leur âge, les enfants étaient traités « comme des citoyens » dans les accueils collectifs de mineurs, qu'on leur donnait les « moyens d'être autonomes » avant d'affirmer que « la France a besoin de l'éducation populaire ».

Pourquoi leur existence est-elle menacée aujourd'hui ?

Le 6 octobre 2008, le ministre de l'Éducation nationale a décidé, unilatéralement et sans concertation préalable, de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées par le ministère au titre de l'exercice civil... 2008, soit avec effet rétroactif. Cette décision très tardive intervient en fin d'exercice, à une date où toutes les actions de l'année, et les charges financières correspondantes, sont engagées ! Elle est en contradiction avec l'engagement financier, sans réserve, notifié à ces mêmes associations par le même ministre en début d'année 2008.

De plus, toujours en date du 6 octobre, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé sa décision de ne pas reconduire, dès le 1^{er} septembre 2009, l'aide qu'il apportait aux centaines d'emplois d'enseignants détachés, répartis sur tous les territoires, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain des associations concernées, ce qui représentera une réduction globale de près de 70 % des financements concernés.

Les enseignants qui sont au service de ces associations ne seraient-ils pas plus utiles en classe ?

Les cadres et les responsables associatifs sont, pour la plupart, des enseignants qui ont été formés aux valeurs de la République, dans la rigueur de la pédagogie et l'exigence de la citoyenneté.

En réduisant ou en supprimant leurs interventions sur les temps de l'« éducation non-formelle » (temps post et périscolaire, de loisirs et de vacances), des millions d'enfants et de jeunes scolarisés -dont le vôtre peut-être...- seront privés de l'action éducative des associations agréées partenaires de l'École. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'éducation, les parents, les élus, se verront également privés du concours des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Les subventions publiques allouées à ces associations ne pourraient-elles pas mieux être investies ailleurs ?

Les décisions du gouvernement s'inscrivent dans une démarche politique surprenante qui consiste à programmer la disparition des associations éducatives, ciment de citoyenneté et du « vivre ensemble » dans une République solidaire, en particulier dans les territoires sensibles, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin.

Ce sont également plus de 50 000 emplois estimés, directs et induits, qui sont menacés, supprimés, à très court terme. On estime par exemple que, en versant un euro à une association éducative, huit euros sont produits par le développement d'actions.

Que peut-on faire pour préserver l'action des associations ?

Les huit associations complémentaires de l'enseignement public ont officiellement demandé au ministre de l'Éducation nationale une audience, en vue d'étudier avec lui une solution permettant de porter remède aux très graves difficultés auxquelles elles se trouvent ainsi confrontées.

Le soutien de l'ensemble de la population (parents, jeunes, enseignants, élus locaux et nationaux) sera précieux dans les mois à venir, pour défendre l'accès de tous à une éducation de qualité, dans tous les temps de vie, sans discrimination.

On peut d'ores et déjà signer la pétition en ligne sur

www.pourleducation.fr

et, à cette même adresse, toutes les informations liées à la mobilisation seront régulièrement actualisées.

* Déclaration de Xavier Darcos au CNAECP (conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public) du 2 octobre 2007

** Les 8 associations signataires de ce texte sont :

- Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) : www.cemea.asso.fr
- Les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF) : www.eedf.asso.fr
- La Fœven, Fédération des Aroeven, Associations régionales des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale : www.foeven.asso.fr
- Les Francas : www.francas.asso.fr

- La Jeunesse au Plein Air (JPA) : www.jpa.asso.fr
- La Ligue de l'enseignement : www.laligue.org
- L'Office Central de Coopération à l'École (OCCE) : www.occe.coop
- La Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP) : www.lespep.org

MANIFESTE

DU 17 NOVEMBRE 2004*

Nous, membres des associations, mouvements pédagogiques complémentaires de l'enseignement public, des organisations syndicales de l'enseignement public, d'associations de parents, aujourd'hui réunis, nous proclamons, solennellement, notre engagement pour un projet de société dans lequel l'éducation est considérée comme un bien public inaliénable. Notre responsabilité collective est d'amplifier la mobilisation de tous ses acteurs en faveur de l'éducation pour en défendre son principe comme sa réalité.

La complémentarité historique et éducative des activités qui sont les nôtres, fondée sur la spécificité de nos missions et la diversité de nos pratiques, participe d'une conception ambitieuse du service public. Une conception fondée sur des valeurs de Laïcité, de Fraternité, de Démocratie, de Solidarité et de Citoyenneté.

Il s'agit, ensemble, de permettre à tous les enfants et à tous les jeunes d'acquérir des savoirs, une culture commune et des compétences susceptibles d'en faire des citoyens responsables, dans leur vie personnelle comme dans leur devenir professionnel. Au sein comme en dehors de l'école, les activités auxquelles participent les enfants et les adolescents sont complémentaires et interactives. Parce qu'elles sont exigeantes dans leurs contenus et leurs méthodes, elles participent fortement à la réussite scolaire et sociale de tous et à la réduction, de fait, des inégalités.

C'est pourquoi, nous agissons, ensemble, pour le développement :

- **d'une École qui intègre, dans les apprentissages, dans la vie de la classe et de l'établissement, les principes et les valeurs de notre République : démocratie pluraliste, solidaire et participative,**
- **de structures, de temps et d'espaces de loisirs culturels ou sportifs dont les projets éducatifs sont, dans le même esprit, fondés sur ces principes.**

Nous le faisons dans un souci de cohérence et de justice sociale sur des territoires urbains ou ruraux au sein desquels toutes les populations, sans aucune

distinction, sont réunies et concernées. Au-delà de nos différences, ce sont d'abord nos convictions laïques qui guident notre idéal.

Forts de nos expériences, nous réaffirmons, ici, la vocation non lucrative de notre action comme de notre engagement. Nous nous opposons, en conséquence, aux dérives marchandes qui dénaturent l'éducation, en temps et hors temps scolaire. Nous constatons qu'elles creusent les inégalités, asservissent la communauté éducative et déconsidèrent les missions et le rayonnement des éducateurs.

Dans ce contexte, nos associations ne peuvent pas être la caution d'une quelconque « privatisation » d'un bien public irremplaçable que nos aînés ont contribué à bâtir. Nous voulons défendre et actualiser l'héritage d'un modèle éducatif qui continue d'être une référence partout dans le monde. Nous revendiquons dans le même temps la reconnaissance de l'engagement d'hommes et de femmes pour qui éduquer participe, dans la vie sociale, d'une démarche citoyenne.

Nous demandons, en fonction des évaluations qui en sont faites, que soient garanties :

- **la pérennité et la qualité d'un service public d'éducation de tous,**
- **la reconnaissance et le soutien du monde associatif complémentaire à l'école quand il se situe ni en concurrence ni en substitution de sa mission,**
- **la mise en œuvre d'actions concertées avec tous les échelons des pouvoirs publics qu'ils relèvent des collectivités locales comme de l'État.**

Alors que le 21^{ème} siècle démarre à peine, nous affirmons que l'éducation de tous est une obligation républicaine qui concourt à la formation des citoyens et à la construction d'un espace de liberté que nous devons défendre et promouvoir.

C'est pourquoi nous appelons publiquement nos militants et nos adhérents à se mobiliser pour l'éducation de tous et à engager des actions dans un esprit exemplaire d'ouverture, de dialogue et d'imagination.

*Texte élaboré à l'occasion de la journée des « associations complémentaires de l'école » proposée le 17 novembre 2004 par les organisations suivantes : Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), EEDF (Éclaireuses et Éclaireurs de France), FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques), FGPEP (Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public), FOEVEN (Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale), Francas (Fédération nationale des Francas), FSU (Fédération syndicale unitaire), La JPA (La Jeunesse au plein air), La ligue de l'enseignement, OCCE (Office central de coopération à l'école), SGEN-CFDT (Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique - CFDT), UNSA éducation (Union nationale des syndicats autonomes).